



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Le 31 mai 2023

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
culture@osfi-bsif.gc.ca

Objet : Ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de commenter le projet de ligne directrice du BSIF intitulé *Risques liés à la culture et au comportement*. Nous avons harmonisé nos commentaires avec des sections précises de la ligne directrice.

Section A1 – Définitions

Nous suggérons que le document évoque le modèle et la recherche de John Kotter sur les cultures d'entreprise.

Section 1.0 – Structures de gouvernance et supervision

En ce qui concerne le résultat 1, nous croyons que la culture et les comportements peuvent être régis, mais que seuls la culture *souhaitée* et les comportements *attendus* peuvent être établis. Nous recommandons que le libellé de ce résultat soit revu pour qu'il corresponde au libellé du principe 1.

Section 1.1 – Gouvernance

Nous suggérons que, pour les sociétés multinationales, les politiques de gouvernance peuvent varier d'un pays à l'autre. La ligne directrice devrait être rédigée en conséquence.

Section 1.2 – Établissement et développement de la culture

Le libellé de cette section pourrait être interprété comme signifiant que la mise en œuvre du plan est ponctuelle, mais elle devrait être examinée de façon périodique. Nous suggérons que le libellé soit ajusté en conséquence.

Section 2.3.1 – Mesures incitatives, mesures dissuasives

L'expression « preneurs de risques importants » n'est pas bien définie.

Section 2.3.2 – Pratiques et décisions en matière de rémunération et de mesures incitatives

Le sens de l'expression « décisions relatives aux ajustements » n'est pas clair.

Section 3.2 – Évaluation des risques liés au comportement

Par définition, les comportements seraient répandus, de sorte que ce point peut être redondant. En outre, la dernière phrase du deuxième paragraphe sous-entend que l'amplification des risques financiers et non financiers pose problème. De même, elle donne l'impression que les risques liés au comportement qui réduisent les risques financiers et non


financiers ne posent pas problème. La ligne directrice pourrait plutôt utiliser un libellé relatif à un écart par rapport à la propension définie de l'IFF à prendre des risques. En d'autres termes, la préoccupation concerne les risques liés au comportement qui font en sorte que le profil de risque de l'IFF s'écarte de son profil de risque prévu.

L'ICA vous est reconnaissant de lui avoir donné la possibilité de formuler des commentaires sur ces questions et il serait heureux d'en discuter avec vous pendant tout le processus.

Veuillez transmettre vos questions à Chris Fievoli, FICA, actuaire, communications et affaires publiques, au 613-236-8196, poste 119 ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de l'Institut canadien des actuaires,
Hélène Pouliot, FICA



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.